



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires Service Agriculture, Forêt et Environnement Unité Nature et Forêt

Auch, le 12 novembre 2024

Objet : Appel à candidature complémentaire à la fonction de Lieutenant de louveterie dans le département du Gers pour la période 2025-2029 (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029) pour les circonscriptions 6, 11, 15, 17 et 21.

Les Lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet et concourent, sous son contrôle et dans les limites de leur circonscription, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage. Les régulations administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Leurs fonctions sont bénévoles.

En vue d'exercer leurs attributions, les Lieutenants de louveterie sont commissionnés par le Préfet pour une période de 5 ans.

L'appel à candidatures pour la période 2025-2029 est lancé du mardi 12 novembre 2024 au mardi 10 décembre 2024 et porte sur les circonscriptions 6 (Aignan), 11 (Vic-Fezensac), 15 (Lectoure), 17 (Mauvezin) et 21 (Jégun) dont les périmètres sont annexés à la présente notice.

Les conditions requises pour candidater sont les suivantes :

- Être de nationalité française,
- Jouir de ses droits civiques,
- Être âgé de moins de soixante-quinze ans au 31 décembre 2029 (sauf cas particulier) (*),
- Résider dans le département ou dans un canton limitrophe,
- Détenir un permis de chasser depuis au moins 5 ans,
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature

** un louvetier cesse obligatoirement ses fonctions lorsqu'il atteint l'âge de soixante-quinze ans*

L'ensemble du dossier de candidature est téléchargeable à compter du 12 novembre 2024 via le lien suivant : www.gers.gouv.fr/appel_a_candidature_louvetiers_32

A noter que les candidats qui ont déjà répondu à l'appel à candidature du 23 août 2024 et pour lesquels le dossier était complet, vous pouvez nous envoyer votre dossier sans les pièces justificatives (que vous avez préalablement transmis). Les candidatures sont à adresser **au plus tard le mardi 10 décembre 2024** à la Direction Départementale des Territoires du Gers, soit :

- Par voie postale : Direction Départementale des Territoires du Gers
SAFE / Unité Nature et Forêt
19, Place de l'ancien Foirail
BP 342
32007 AUCH Cedex

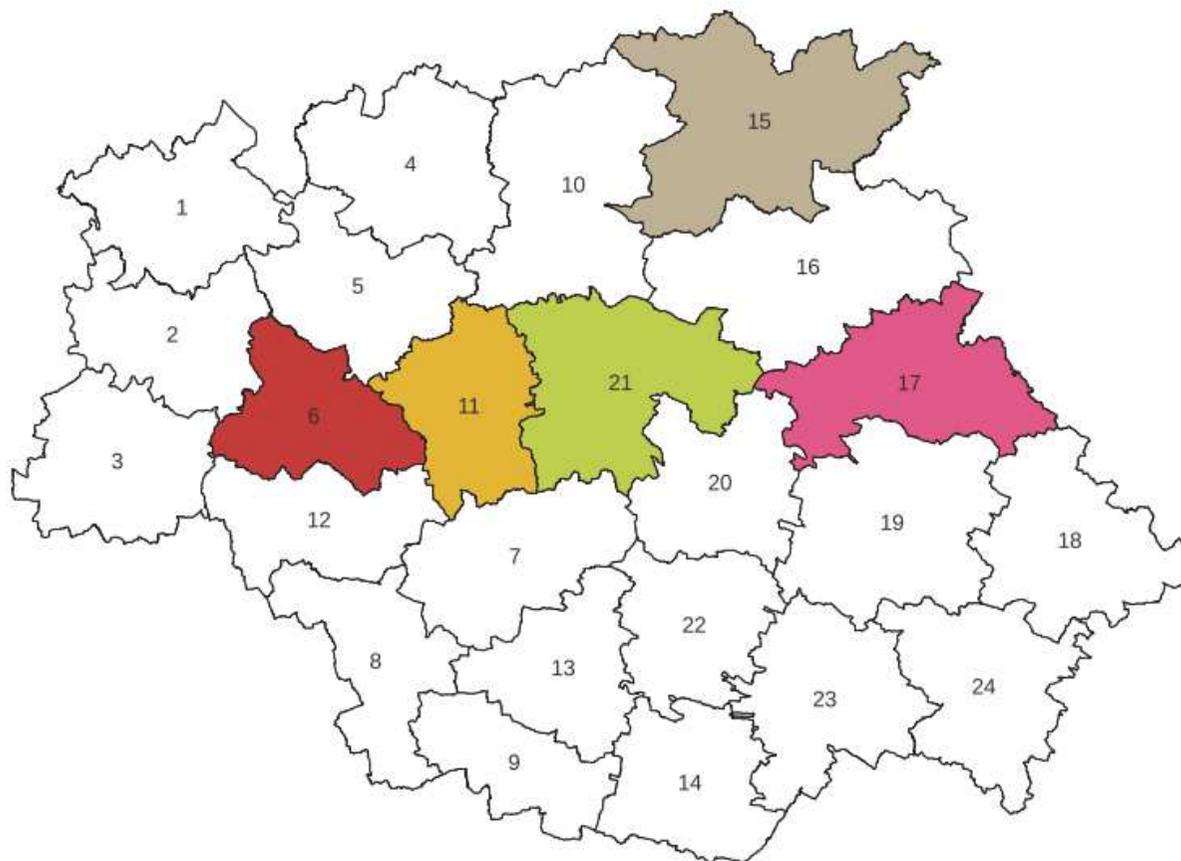
- Par mail : ddt-chasse@gers.gouv.fr

Les candidats pré-sélectionnés seront convoqués pour un entretien individuel **entre le 16 et le 20 décembre 2024**.

En cas de difficultés ou de demande de renseignements, vous pouvez contacter l'Unité Nature et Forêt de la DDT au 05 62 61 47 40 ou par mail : ddt-chasse@gers.gouv.fr

Circonscriptions de la louveterie du Gers, 2025-2029

Carte des circonscriptions vacantes du Gers :



0 10 20 km

Carte réalisée par DDT 32
Source : communes IGN

Circonscription N° 6

AIGNAN
AVERON-BERGELLE
BETOUS
BOUZON-GELLENAVE
CASTELNAVET
CRAVENCERES
FUSTEROUAU
LOUBEDAT
LOUSSOUS-DEBAT
LUPIAC
MARGOUET-MEYMES
POUYDRAGUIN
SABAZAN
SAINT-PIERRE-D'AUBEZIES
SEAILLES
TERMES-D'ARMAGNAC

Circonscription N° 11

BAZIAN
BELMONT
CAILLAVET
CALLIAN
CASTILLON-DEBATS
CAZAUX-D'ANGLES
MARAMBAT
MOUREDE
PRENERON
RIGUEPEU
ROQUEBRUNE
TUDELLE
VIC-FEZENSAC

Circonscription N° 15

BERRAC
CASTERA-LECTOUROIS
CASTET-ARROUY
FLAMARENS
GIMBREDE
LAGARDE
LARROQUE-ENGALIN
LECTOURE
LIGARDES
MARSOLAN
MAS-D'AUVIGNON
MIRADOUX
PERGAIN-TAILLAC
PEYRECAVE
PLIEUX
POUY-ROQUELAURE
SAINT-ANTOINE
SAINT-AVIT-FRANDAT
SAINT-MARTIN-DE-GOYNE
SAINT-MEZARD
SAINTE-MERE
SEMPESSERRE
TERRAUBE

Circonscription N° 17

ARDIZAS
AUGNAX
AVENSAC
COLOGNE
CRASTES
HOMPS
LABRIHE
MANSEMPUY
MARAVAT
MAUVEZIN
MIREPOIX
MONFORT
NOUGAROLET
PUYCASQUIER
SAINT-ANTONIN
SAINT-BRES
SAINT-GEORGES
SAINT-ORENS
SAINTE-ANNE
SAINTE-GEMME
SARRANT
SEREMPUY
SIRAC
SOLOMIAC
TOURRENQUETS

Circonscription N° 21

ANTRAS
BIRAN
BONAS
CASTERA-VERDUZAN
CEZAN
JEGUN
LAVARDENS
LE BROUILH-MONBERT
MERENS
ORDAN-LARROQUE
PEYRUSSE-MASSAS
PRECHAC
PUYSEGUR
ROQUEFORT
ROQUELAURE
ROZES
SAINT-JEAN-POUTGE
SAINT-LARY
SAINT-PAUL-DE-BAISE
SAINTE-CHRISTIE